

## Séminaire de mythologie de l'ENS : Psylles, Marses et compagnie

Hérodote, *Histoires*, IV, 173 : particularités des peuples du désert libyen.

Texte grec	Traduction de Ph.-E. Legrand
<p>Νασαμῶσι δὲ προσόμουροί εἰσι Ψύλλοι. Οὗτοι ἐξαπολώλασι τρόπῳ τοιῷδε. Ὁ νότος σφι πνέων ἄνεμος τὰ ἔλυτρα τῶν ὑδάτων ἐξηύηνε, ἡ δὲ χώρα σφι ἅπασα ἐντὸς ἐοῦσα τῆς Σύρτιος ἦν ἄνυδρος· οἱ δὲ βουλευσάμενοι κοινῷ λόγῳ ἐστρατεύοντο ἐπὶ τὸν νότον (λέγω δὲ ταῦτα τὰ λέγουσι Λίβυες), καὶ ἐπεῖτε ἐγίνοντο ἐν τῇ ψάμμῳ πνεύσας ὁ νότος κατέχωσε σφεας. Ἐξαπολομένων δὲ τούτων ἔχουσι τὴν χώραν οἱ Νασαμώνες.</p>	<p>Des Nasamons sont limitrophes les Psylles. Ceux-ci ont été anéantis dans les conditions que voici. Le vent du Sud avait desséché de son souffle leurs citernes ; et tout leur territoire, situé à l'intérieur de la Syrte, était sans eau ; après avoir tenu conseil, d'un commun accord ils partirent en guerre contre le vent du Sud (je dis là ce que disent les Libyens) ; mais, quand ils furent dans la région sablonneuse, le vent du Sud se prit à souffler et les engloutit sous le sable. Depuis leur anéantissement, les Nasamons occupent leur pays.</p>

Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, VII, 2, 13-15 : des ethnies immunisées.

Texte latin	Traduction de R. Schilling
<p>13. Crates Pergamenus in Hellesponto circa Parium genus hominum fuisse, quos Ophiogenes uocat, serpentium ictus contactu leuare solitos et manu inposita uenena extrahere corpori. Varro etiamnum esse paucos ibi, quorum saliuae contra ictus serpentium medeantur.</p> <p>14. Similis et in Africa Psyllorum gens fuit, ut Agatharchides scribit, a Psyllo rege dicta, cuius sepulcrum in parte Syrtium Maiorum est. Horum corpori ingenitum fuit uirus exitiale serpentibus et cuius odore sopirent eas ; mos uero liberis genitos protinus obiciendi saeuissimis earum eoque genere pudicitiam coniugum experiendi, non profugientibus adulterino sanguine natos serpentibus. Haec gens ipsa quidem prope internicione sublata est a Nasamonibus, qui nunc eas tenent sedes. Genus tamen hominum ex iis, qui profugerant aut cum pugnatum est afuerant, hodieque remanet in paucis.</p> <p>15. Simile et in Italia Marsorum genus durat, quos a Circae filio ortos ferunt et ideo inesse his uim naturalem eam. Et tamen omnibus hominibus contra serpentes inest uenenum : ferunt ictas saliuas ut feruentis aquae contactu fugere ; quod si in fauces penetraverit, etiam mori, idque maxime humani ieiuni oris.</p>	<p>13. D'après Cratès de Pergame, il a existé sur l'Hellespont, près de Parium, une race d'hommes, qu'il appelle Ophiogènes, habitués à guérir par le toucher les morsures des serpents et à extraire le venin du corps par l'imposition des mains. D'après Varron, il en subsiste quelques uns au même endroit, dont la salive sert de remède contre les morsures des serpents.</p> <p>14. Agatharchide rapporte que telle était encore en Afrique la peuplade des Psylles, qui tirent leur nom du roi Psylle, dont le tombeau se trouve dans la région des Grandes Syrtes. Leur corps contenait, par naissance, un poison funeste aux serpents et dont l'odeur suffisait à les assoupir ; leur coutume était d'exposer leurs enfants, aussitôt après leur naissance, aux plus cruels de ces reptiles et d'éprouver de cette manière la chasteté de leurs femmes, les serpents ne fuyant pas devant les bébés de souche adultérine. Quant à la peuplade même, elle a été presque entièrement exterminée par les Nasamons, qui occupent maintenant ces lieux. Il en subsiste pourtant, encore aujourd'hui, une descendance, dans quelques endroits, qui provient des hommes qui avaient pu s'échapper ou s'étaient trouvés absents lors des combats.</p> <p>15. Tout à fait semblable est, à l'heure actuelle, en Italie, la race des Marses, qui remonte, dit-on, au fils de Circé et qui doit à cette ascendance cette vertu innée. Au reste, tous les hommes disposent d'un poison pour se défendre des serpents : la salive, dont le contact, dit-on, les fait fuir à l'instar d'un jet d'eau bouillante ; si elle pénètre dans leur gueule, elle provoque même leur mort, surtout si c'est la salive d'un homme à jeun.</p>

Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, VIII, 38, 93 : les Tentyrites, dompteurs de crocodiles.

Texte latin	Traduction d'A. Ernout
<p>Itaque uni et insulae crocodili non adnant, olfactuque eius generis hominum, ut Psyllorum serpentes, fugantur.</p>	<p>Aussi Tentyra est-elle la seule île où les crocodiles n'abordent pas ; et l'odeur de ses habitants les met en fuite, comme celle des Psylles fait des serpents.</p>

Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XXI, 45, 78 : des miels vénéneux.

Texte latin	Traduction de J. André
<p>Mirum tamen est uenena portantes ore fingentesque ipsas non mori, nisi quod illa domina rerum omnium hanc dedit repugnantiam apibus, sicut contra serpentes Psyllis Marsisque inter homines.</p>	<p>Il est cependant étrange que les abeilles, qui portent ces poisons dans leur bouche et qui les fabriquent, n'en meurent pas ; sans doute la nature, maîtresse de toutes choses, leur a donné la même résistance qu'elle a donnée, chez les hommes, aux Psylles et aux Marses contre les serpents.</p>

Pline l' Ancien, *Histoire naturelle*, XXV, 5, 10-11 : les Marses sorciers.

Texte latin	Traduction de J. André
Certe quid non repleuerunt fabulis Colchis Media aliaque, in primis Itala Circe dis etiam adscripta ? Vnde arbitrator natum ut Aeschylus e uetustissimis in poetica refertam Italiam herbarum potentia proderet, multique Circeios, ubi habitauit illa, magno argumento etiam nunc durante in Marsis, a filio eius orta gente, quoniam esse domitores serpentium constat.	De fait, quelle contrée n'est pas remplie de fables touchant Médée de Colchide et d'autres, et surtout la Circé d'Italie, qui a même été mise au rang des dieux ? De là vient, je pense, qu'un des plus anciens poètes, Eschyle, a écrit que l'Italie était couverte d'herbes très puissantes, et que beaucoup en ont dit autant de Circéi, où elle habitait ; on en voit encore maintenant une grande preuve chez les Marses, nation issue de son fils, puisqu'on sait qu'ils charment les serpents.

Pline l' Ancien, *Histoire naturelle*, XXVIII, 4, 19 : superstitions et charmes divers.

Texte latin	Traduction d'A. Ernout
Multi figlinarum opera rumpi credunt tali modo, non pauci etiam serpentes ipsas recanere et hunc unum illis esse intellectum, contrahique Marsorum cantu etiam in nocturna quiete.	Nombreux sont ceux qui croient que les ouvrages de poterie peuvent être brisés par des charmes analogues, beaucoup l'admettent aussi des serpents, mais que ces animaux sont capables de retourner les enchantements, qu'ils n'ont que cette seule sorte d'intelligence, et qu'ils sont attirés par le chant des Marses, même dans le repos de la nuit.

Pline l' Ancien, *Histoire naturelle*, XXVIII, 6, 30-32 : Psylles, Marses et Tentyrites.

Texte latin	Traduction d'A. Ernout
30. Hominum monstrificas naturas et ueneficos aspectus diximus in portentis gentium et multas animalium proprietates, quae repeti superuacuum est. Quorundam hominum tota corpora prosunt, ut ex iis familiis quae sunt terrori serpentibus, tactu ipso leuant percussos suctuue modico, quorum e genere sunt Psylli Marsique et qui Ophiogenes uocantur in insula Cypro, ex qua familia legatus Euagon nomine, a consulibus Romae in dolium serpentium coniectus experimenti causa circummulcentibus linguis miraculum praebuit. 31. Signum eius familiae est, si modo adhuc durat, uernis temporibus odoris uirus. Atque eorum sudor quoque medebatur, non modo saliuu. Nam in insula Nili Tentyri nascentes tanto sunt crocodilis terrori, ut uocem quoque eorum fugiant. Horum omnium generum insita repugnantia interuentum quoque mederi constat, sicuti adgruari uolnera introitu eorum qui umquam fuerint serpentium canisue dente laesi. 32. Idem gallinarum incubitus, pecorum fetus abortu uitiant ; tantum remanet uirus ex accepto semel malo, ut uenefici fiant uenena passi. Remedio est abluui prius manus eorum aquaque illa eos quibus medearis inspergi. Rursus a scorpione aliquando percussi numquam postea a crabronibus, uespis apibusue feriuntur.	30. À propos des prodiges observés dans les nations, nous avons parlé de la constitution monstrueuse de certains hommes et de leur regard maléfique, ainsi que des multiples propriétés des animaux ; aussi est-il superflu de les répéter. Le corps de certains hommes est tout entier guérisseur, comme chez ces familles redoutées des serpents, qui, par leur seul attouchement ou par une légère succion guérissent les personnes mordues. À cette espèce appartiennent les Psylles, les Marses et ceux appelés Ophiogènes dans l'île de Chypre. L'un de cette dernière famille, nommé Euagon, ayant été envoyé en ambassade à Rome, fut, par manière d'épreuve, mis par les consuls dans un tonneau, rempli de serpents qui, à l'émerveillement de tous ne firent que le lécher de tous côtés. 31. La particularité de cette famille, si toutefois elle existe encore, est d'émettre, au printemps, une odeur vireuse, et la sueur de ces hommes ne guérissait pas moins que leur salive. Les hommes nés dans l'île de Tentyris, sur le Nil, inspirent une terreur telle aux crocodiles que leur voix même les met en fuite. Il est certain que les hommes de toutes ces races sont, en outre, capables, en raison de leur antipathie naturelle avec les serpents, de produire la guérison par leur seule intervention, de même que l'entrée de personnes ayant été mordues par des serpents ou par un chien a pour effet d'aggraver ces blessures. 32. Ces mêmes personnes empêchent la réussite des couvées et font avorter le fruit du bétail ; une seule morsure laisse tant de venin dans le corps que ceux qui ont été atteints deviennent à leur tour venimeux. Voici le remède à leur opposer : leur faire d'abord laver les mains, puis avec l'eau du lavage, asperger ceux que l'on veut préserver. En revanche, ceux qui ont été piqués par un scorpion ne le sont jamais dans la suite par les frelons, les guêpes ou les abeilles.

Lucain, *Guerre civile*, IX, 890-937 : les Psylles au secours de Caton.

Texte latin	Traduction d'A. Bourgery et M. Ponchont
<p>890 Vix miseris serum tanto lassata periclo            auxilium Fortuna dedit. Gens unica terras            incolit a saeuo serpentum innoxia morsu,            Marmaridae Psylli. Par lingua potentibus herbis,            ipse cruor tutus nullumque admittere uirus            uel cantu cessante potens. Natura locorum            iussit ut immunes mixtis serpentibus essent ;            profuit in mediis sedem posuisse uenenis.            Pax illis cum morte data est. Fiducia tanta est            sanguinis : in terras paruus cum decidit infans,            900 nequa sit externae Veneris mixtura timentes            letifica dubios explorant aspide partus ;            utque Iouis uoluer, calido cum protulit ouo            inplumis natos, solis conuertit ad ortus :            qui potuere pati radios et lumine recto            sustinuere diem, caeli seruantur in usus,            qui Phoebos cessere iacent : sic pignora gentis            Psyllus habet, siquis tactos non horruit angues,            siquis donatis lusit serpentibus infans.            Nec solum gens illa sua contenta salute            910 excubat hospitibus, contraque nocentia monstra            Psyllus adest populis. Qui tum Romana secutus            signa, simul iussit statui tentoria ductor,            primum, quas ualli spatium comprehendit, harenas            expurgat cantu uerbisque fugantibus angues.            Vltima castrorum medicatus circumit ignis.            Hic ebulum stridet peregrinaque galbana sudant,            et tamarix non laeta comas eoque costos            et panacea potens et Thessala centaurea            peucedanonque sonant flammis Erycinaque thapsos,            920 et larices fumoque grauem serpentibus urunt            habrotonum et longe nascentis cornua cerui.            Sic nox tuta uiris. At si quis peste diurna            fata trahit, tunc sunt magicae miracula gentis            Psyllorumque ingens et rapti pugna ueneni.            Nam primum tacta designat membra saliuua,            quae cohibet uirus retinetque in uulnere pestem ;            plurima tunc uoluit spumanti carmina lingua            murmure continuo, nec dat suspiria cursus            uulneris, aut minimum patiuntur fata tacere.            930 Saepe quidem pestis nigris inserta medullis            excantata fugit ; sed si quod tardius audit            uirus et elicium iussumque exire repugnat,            tum superincumbens pallentia uulnera lambit            ore uenena trahens et siccatis dentibus artus            extractamque potens gelido de corpore mortem            expuit, et cuius morsus superauerit anguis,            iam promptum Psyllis uel gustu nosse ueneni.</p>	<p>Enfin les malheureux reçurent de la Fortune, lasse de les exposer à un si grand péril, un secours longtemps attendu. Un seul peuple habite ces contrées sans avoir à craindre la cruelle morsure des serpents : ce sont les Psylles de la Marmarique. Leurs paroles ont la même vertu que les herbes ; leur sang est réfractaire au venin, même sans l'aide des enchantements. Leur climat, en les faisant vivre parmi les serpents, leur a conféré l'immunité ; ils ont gagné à s'être établis au milieu des poisons. Ils vivent en paix avec la mort. Voici jusqu'où va leur confiance en leur sang : aussitôt que tombe sur la terre l'enfant à la naissance, de peur de quelque mélange adultère, ils éprouvent avec l'aspic homicide ce fruit qui leur inspire des doutes ; ainsi l'oiseau de Jupiter, quand il fait éclore de l'œuf tout chaud ses petits dépourvus de plumes, les tourne vers le soleil levant ; ceux qui peuvent supporter ses rayons et soutenir le jour sans cligner les yeux sont réservés pour la tâche céleste ; ceux qui ne résistent pas à Phébus sont laissés là : le Psylle prend les mêmes gages de sa race, en ne reconnaissant pour son enfant que celui qui n'a pas peur de toucher les reptiles et de jouer avec les serpents qu'on lui donne. Or ce peuple, loin de se contenter de son propre salut, veille sur ses hôtes ; contre les monstres malfaisants, le Psylle prête assistance à l'étranger. Il suivait alors les enseignes romaines : aussitôt que le chef a fait dresser les tentes, d'abord il purifie toute l'étendue de sable qu'enferme le retranchement, par des chants et des paroles qui mettent en fuite les reptiles. Le feu magique est promené tout autour du camp. Il y pétille l'hièble, le galbanum exotique y suinte ; le tamaris au feuillage sans joie, le custos oriental, la souveraine panacée, la centaurée thessalienne et le peucedane craquent dans les flammes, avec le thapsia de l'Eryx ; et l'on y brûle le mélèze et l'aurone dont la fumée est nuisible aux serpents, et les bois du cerf né loin de là. Ainsi la nuit devient sans danger pour les soldats. Mais si l'un d'eux, le jour, reçoit une atteinte mortelle, alors interviennent les merveilleuses vertus magiques de cette nation et se déroule la grande lutte entre le Psylle et le venin qu'il chasse. D'abord sur le membre il fait une marque par l'attouchement de sa salive, qui concentre le virus et retient le mal dans la plaie ; puis il débite dans sa bouche écumante une quantité de formules magiques qu'il marmotte sans s'arrêter : le développement de la blessure l'empêche de reprendre haleine, et la mort imminente ne lui permet pas le moindre instant de silence. Il est certain que souvent le mal, qui s'est glissé jusque dans les entrailles noircies, fuit sous les incantations ; mais si le poison tarde trop à les entendre, s'il est rebelle aux évocations et aux ordres de sortir, le Psylle, penché sur la victime, suce la plaie livide, aspire le venin avec sa bouche, vide avec ses dents la partie atteinte, et crache la mort qu'il a réussi à extraire du corps déjà glacé ; et les Psylles reconnaissent dès lors facilement au goût même du poison le reptile dont il a vaincu la morsure.</p>

Élien, *La Personnalité des animaux*, I, 57 : les cérastes et les Psylles.

Texte grec	Traduction d'A. Zucker
<p>Λεπτόν θηρίον ὁ κεράστης. Ἔστι δὲ ὄφης, καὶ ὑπὲρ τοῦ μετώπου κέρατα ἔχει δύο, καὶ ἔοικε τοῖς τοῦ κοιλίου τὰ κέρατα, οὐ μὴν ἔστιν ὡς ἐκείνων ἀπαλά. Οὐκοῦν τοῖς μὲν ἄλλοις τῶν Λιβύων εἰσὶ πολέμοιοι· ἔστι δὲ αὐτοῖς πρὸς τοὺς καλουμένους Ψύλλους ἔνσπονδα, οἵπερ οὖν οὔτε αὐτοὶ δακόντων ἐπαίουσι, καὶ τοὺς τῷ τοιοῦτῳ κακῷ περιπεσόντας ἰῶνται ῥᾶστα. Καὶ ὁ τρόπος, ἐὰν πρὶν ἢ πρησθῆναι τὸ πᾶν σῶμα ἀφίκηταί τις τῶν ἐκεῖθεν κλητὸς ἢ κατὰ τύχην, εἴτα τὸ μὲν στόμα ὑδατὶ ἐκκλύσεται, ἀπονήψη δὲ τὰς χεῖρας ἐτέρῳ, καὶ πιεῖν τῷ δηχθέντι δῶ ἐκάτερον, ἀνερώσθη τε ἐκεῖνος καὶ κακοῦ παντὸς ἐξάντης τὸ ἐντεῦθεν ἔστι. Διαρρεῖ δὲ καὶ λόγος Λιβυκὸς ὁ λέγων, Ψύλλον ἄνδρα τὴν ἑαυτοῦ γαμετὴν ὑφορᾶσθαι καὶ μισεῖν ὡς μεμοιχευμένην καὶ μέντοι καὶ τὸ ἐξ αὐτῆς βρέφος ὑποπτέειν ὡς νόθον τε καὶ τῷ σφετέρῳ γένει κίβδηλον. Πείραν οὖν καθεῖναι καὶ μάλα ἐλεγκτικὴν φασιν αὐτόν. Λάρνακα πληρώσας κεραστῶν ἐμβάλλει τὸ βρέφος, οἰοεὶ πυρὶ τὸν χρυσὸν τεχνίτης τὸ παιδίον ἐξελέγχων ἐκεῖνος τῇ ἀποθέσει. Καὶ οἱ μὲν παραχρῆμα ἐπανίσταντο καὶ ἠγρίαινον καὶ τὴν συμφυῆ κακίαν ἠπειλοῦν· ἐπεὶ δὲ τὸ παιδίον αὐτῶν προσέψαυσεν, οἱ δὲ ἐμαράνθησαν, καὶ ἐντεῦθεν ὁ Λίβυς ἔγνω οὐ νόθου ἀλλὰ γόνου γνησίου πατρὸς ὄν. Λέγονται δὲ καὶ τῶν ἐτέρων δακέτων καὶ φαλαγγίων δὲ ἀντίπαλοι τόδε τὸ γένος εἶναι. Καὶ ταῦτα γε εἰ τερατεύονται Λίβυες, οὐκ ἐμέ, ἀλλ' αὐτοὺς ἀπατῶντες ἴστωσαν.</p>	<p>Le céraste est une toute petite bête. Il s'agit d'un serpent qui a deux cornes au-dessus du front ; ces cornes ressemblent à celles de l'escargot, à ceci près qu'elles ne sont pas molles comme les siennes. Ces animaux sont en guerre contre presque tous les peuples de Libye. Il n'y a qu'avec ceux qu'on appelle les Psylles qu'ils ont passé un pacte. Ces derniers sont personnellement insensibles à la morsure des cérastes et savent soigner sans difficulté ceux qui sont victimes de ce terrible fléau. Leur méthode est la suivante : si un homme de ce peuple arrive, en réponse à un appel ou par hasard, avant que le corps ne soit totalement enflammé, il se rince la bouche avec de l'eau, se lave les mains avec une autre eau et donne à boire à la victime les deux eaux usagées : l'homme recouvre alors la santé et devient à partir de ce moment totalement immunisé contre le poison. Il circule aussi une histoire libyenne selon laquelle un Psylle aurait conçu mépris et aversion pour sa femme qu'il croyait adultère au point de soupçonner l'enfant qu'elle avait eu d'être un bâtard et un enfant illégitime issu d'une autre tribu que la sienne. On dit qu'il recourut à un test propre à dissiper tous les doutes : il remplit un coffre de cérastes et y jeta le nourrisson, faisant passer au bébé l'épreuve de « l'exposition », comme les orfèvres soumettent l'or à l'épreuve du feu. Aussitôt les serpents se dressèrent pleins d'agressivité et le menacèrent du venin qu'ils portent en eux. Mais, sitôt que l'enfant les eut touchés, ils se consumèrent, et le Libyen reconnu par là qu'il n'était pas le père d'un bâtard mais bien d'un enfant légitime. On dit que ce peuple est aussi immunisé contre les autres reptiles et contre les araignées. Si tout cela n'est qu'une invention des Libyens, qu'ils sachent que ce n'est pas moi qui suis la victime de leur imposture, mais eux-mêmes.</p>

Élien, *La personnalité des animaux*, XVI, 28 : remèdes psylles.

Texte grec	Traduction d'A. Zucker
<p>Καλλίας ἐν τῷ δεκάτῳ τῶν περὶ τὸν Συρακόσιον Ἀγαθοκλέα λόγων φησὶ τοὺς κεράστας ὄφεις δεινοὺς εἶναι τὸ δῆγμα· ἀναιρεῖν γὰρ καὶ ζῷα ἄλογα καὶ ἀνθρώπους, εἰ μὴ παρὲν Λίβυς ἀνήρ, Ψύλλος ὢν τὸ γένος. Οὗτος γοῦν ἐὰν τε κλητὸς ἀφίκηται ἐὰν τε καὶ παρῆ κατὰ τύχην καὶ θεάσεται πρῶος ἐτι ἀλγοῦντα, τῇ πληγῇ μόνον προσπτύσας εἴτα μέντοι τὴν ὀδύνην ἐπράυνε, καὶ κατεγοήτευσε τὸ δεινὸν τῷ σιάλω. Ἐὰν δὲ εὖρη δυσανασχετοῦντα καὶ ἀτλήτως φέροντα, ὑδωρ ἀθρόον σπάσας εἴσω τῶν ὀδόντων καὶ χρησάμενος αὐτῷ τοῦ στόματος κλύσματι, εἴτα τοῦτο ἐς κύλικα ἐμβάλων δίδωσι ροφήσαι τῷ τρωθέντι. Ἐὰν δὲ περαιτέρω καὶ τοῦδε τοῦ φαρμάκου κατισχύη τὸ κακόν, ὃ δὲ τῷ νοσοῦντι παρακλίνεται γυμῶ γυμνός, καὶ τοῦ χρωτός οἱ τοῦ ἰδίου προσανατρίψας τὴν ἰσχὺν τὴν συμφυῆ, εἴτα μέντοι τοῦ κακοῦ πεποίηκε τὸν ἄνθρωπον ἐξάντη. Ἀποχρῶν δὲ ἄρα ὑπὲρ τούτου εἴη ἂν μάρτυς καὶ Νίκανδρος ὁ Κολοφώνιος λέγων « ἔκλυον ὡς Λιβύης Ψύλλον γένος οὔτε τι θηρῶν αὐτοὶ κάμνουσιν μυδαλέησι τυπαῖς, οὐς Σύρτις βοσκεῖ θινοτρόφος, εὖ δὲ καὶ ἄλλοις ἀνδράσιν ἤμυναν τύμμασιν ἀχθομένοις, οὐ ρίζας ἄρδοντες, ἐὼν δ' ἀπὸ σύγχροα γυίων » καὶ τὰ ἐπὶ τούτοις.</p>	<p>Callias, dans le dixième livre de son <i>Histoire d'Agathoclès de Syracuse</i> dit que les serpents cérastes ont une morsure redoutable. Elle tue en effet aussi bien les animaux que les hommes à moins qu'un Libyen, de la race des Psylles, ne se trouve sur place. Le fait est que si un Psylle qu'on a fait venir se présente ou qu'il se trouve par hasard sur les lieux et qu'il constate que l'homme n'éprouve encore que de faibles douleurs, il lui suffit de cracher sur la plaie pour adoucir la souffrance et conjurer le risque de mort par sa salive. Mais s'il trouve l'homme en proie à de fortes douleurs et à une souffrance intolérable, il absorbe une grande quantité d'eau qu'il garde en bouche et avec laquelle il fait un bain de bouche avant de la rejeter dans une coupe et de la donner à la victime pour qu'elle l'avale. Si la force du mal parvient à triompher même de ce remède le Psylle se couche nu aux côtés du malade, également nu, et en se frottant à lui il lui communique le pouvoir naturel de sa propre peau et finit par débarrasser l'homme de son mal. Nicandre de Colophon devrait constituer de ce fait un garant suffisant, quand il dit : « j'ai appris que la race libyenne des Psylles non seulement ne souffre pas personnellement des atteintes délétères des bêtes que nourrit Syrtis, mère des sables, mais qu'ils savent également secourir les autres hommes quand ils ploient sous leurs coups, sans opérer avec des simples, mais avec leur propre chair, peau contre peau », et ainsi de suite.</p>

Suétone, *Vies des douze Césars*, II (*Auguste*), 17, 8 : mort de Cléopâtre.

Texte latin	Traduction d'H.g Ailloud
Cleopatrae, quam seruatam triumpho magnopere cupiebat, etiam psyllos admouit, qui uenenum ac uirus exugerent, quod perisse morsu aspidis putabatur.	Quant à Cléopâtre, il désirait si vivement la réserver à son triomphe, qu'il fit même venir des psylls pour sucer le venin de sa plaie, car on croyait qu'elle s'était tuée en se faisant mordre par un aspic.

Dion Cassius, *Histoire romaine*, LI, 14 : les Psylls guérisseurs.

Texte grec	Traduction de M.-L. Freyburger et J.-M. Roddaz
<p>Ακούσας δὲ ὁ Καῖσαρ τὴν τελευτὴν αὐτῆς ἐξεπλάγη, καὶ τό τε σῶμα αὐτῆς εἶδε, καὶ φάρμακα αὐτῷ καὶ ψύλλους, εἴ πως ἀνασφήλειε, προσήνεγκεν. Οἱ δὲ δὴ ψύλλοι οὗτοι ἄνδρες μὲν εἰσι (γυνὴ γὰρ οὐ γίγνεται ψύλλα), δύνανται δὲ πάντα τε ἰὸν παντὸς ἔρπετοῦ παραχρῆμα, πρὶν θνήσκειν τινά, ἐκμυζᾶν, καὶ αὐτοὶ μηδὲν ὑπὸ μηδενὸς αὐτῶν δηχθέντες βλάπτεσθαι. Φύονται δὲ ἐξ ἀλλήλων, καὶ δοκιμάζουσι τὰ γεννηθέντα ἥτοι μετ' ὄφεών που εὐθὺς ἐμβληθέντα, ἢ καὶ τῶν σπαργάνων αὐτῶν ἐπιβληθέντων τισίν· οὔτε γὰρ τῷ παιδίῳ τι λυμαίνονται, καὶ ὑπὸ τῆς ἐσθῆτος αὐτοῦ ναρκῶσι.</p>	<p>Quand il apprit la mort de Cléopâtre, Octavien fut frappé de stupeur ; il vit son corps, lui fit appliquer des remèdes et fit venir des Psylls dans l'espoir qu'elle se remettrait. Ces Psylls sont des hommes – car il n'y a pas de femme psyll – ; ils peuvent sucer le venin de tout serpent sur-le-champ, avant que la victime ne meure, et n'éprouvent eux-mêmes aucun mal, puisqu'ils ne sont mordus par aucun de ces animaux. Ils s'engendrent les uns les autres et éprouvent leurs enfants en les jetant dès leur naissance au milieu des serpents ou bien en lançant leurs langes à certains de ces reptiles. Ceux-ci ne font aucun mal à l'enfant et sont engourdis par ses vêtements.</p>